



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 1^{er} octobre 1942

Demande déposée: 4 septembre 1941, 18½ h. — Brevet enregistré: 15 juillet 1942.

BREVET PRINCIPAL

SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE DE LANGENDORF, Langendorf
(Soleure, Suisse).

Compteur de minutes pour montres chronographes et autres.

L'objet de l'invention est un compteur des minutes pour montres chronographes et autres, caractérisé en ce que l'aiguille de comptage des minutes est entraînée par la
5 chaussée au moyen d'un frottement gras.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une coupe par l'axe d'une montre chronographe d'après l'invention.

Dans la platine principale 1 et le pont 2
10 est logé le pignon 4 et la roue de centre 3. Le pignon 4 est creux et sert de guide à la tige 5 de l'aiguille de chronographe. La tige de chronographe porte sur l'une de ses extrémités la roue de secondes 6 et le cœur 7 qui
15 permet de remettre l'aiguille de chronographe à la position de zéro au moyen du marteau 8. La chaussée 12 portant l'aiguille des minutes 10 ordinaire est montée à frottement gras sur le pignon de centre 4. Sur le canon 11 de
20 la chaussée est prévu un canon 13 portant un cœur de remise à zéro 15 et l'aiguille de comptage des minutes 14. 16 est le marteau de remise à zéro de l'aiguille de comptage des minutes. Le canon 13 est relié à la chaus-
25 sée 12 au moyen d'un accouplement à frotte-

ment gras comprenant la rondelle à ressort 17. Ce frottement doit être plus faible que le frottement du lanternage. 20 est la roue à canon portant l'aiguille des heures 21.

REVENDICATION:

30

Compteur des minutes pour montres chronographes et autres, caractérisé en ce que l'aiguille de comptage des minutes est entraînée par la chaussée au moyen d'un accouplement à frottement gras.
35

SOUS-REVENDICATIONS:

1. Compteur suivant la revendication, caractérisé en ce qu'il possède un moyen de remise à zéro pour l'aiguille de comptage des minutes.
40

2. Compteur suivant la revendication et la sous-revendication 1, caractérisé en ce que l'aiguille de comptage des minutes est disposée au-dessous de l'aiguille des minutes ordinaires.
45

SOCIÉTÉ D'HORLOGERIE
DE LANGENDORF.

Mandataires: NAEGELI & Co., Berne.

